

**FICHE
D'INSCRIPTION
SAISON 2026/2027**



Merci d'écrire lisiblement vos informations :

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Email :@.....

Cocher la formule choisie :

- Formule illimitée 5 cours par semaine 340€
- Formule 2 cours par semaine 300€
- Formule 1 cours par semaine 270€
- Formule 1 cours par semaine vendredi uniquement 220€

Cocher le ou les jours d'entraînement choisis :

- Lundi 20h45 – 22h
- Mardi 20h45 – 22h
- Mercredi 20h45 – 22h
- Jeudi 20h45 – 22h
- Vendredi 13h – 13h45

La durée de la saison complète est de septembre 2026 à fin juin 2027

**pas de cours les jours fériés et pendant les vacances scolaires*

Lieu des cours : Gym Ligne, 7 rue Moquechien - 44000 NANTES

Dossier complet demandé à l'inscription :

- certificat médical de non contre-indication à la pratique du Krav Maga de moins de 3 ans
- paiement - par chèques (possible jusqu'à 10 chèques) à l'ordre de Ludovic FREBOU
- en espèces (en une fois uniquement)

Équipements obligatoires :

- pantalon de kimono noir , t-shirt du club ENKM ou tenue de sport
- chaussures de sport dédiées à la salle (propres), une serviette et une bouteille d'eau
- coquille de protection génitale hommes et femmes

Règlement intérieur :

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur saison 2026-2027 et m'engage à le respecter sous peine d'exclusion.

Autorisation du droit à l'image :

J'autorise l'ENKM à me photographier et me filmer pendant les cours ainsi que la diffusion sur le site Web ou des supports publicitaires de l'ENKM.

J'accepte

Je refuse

Date et signature :

REGLEMENT INTERIEUR SAISON 2026/2027



Toute personne voulant adhérer à l'École Nantaise de Krav maga (ENKM) doit prendre acte de ce règlement et s'y conformer.

ARTICLE 1. ADMISSION

L'école est ouverte à toutes et tous à partir de 16 ans.

Lors de l'inscription, un dossier est remis à tous les adhérents y compris aux parents (pour les personnes mineures) qui devront le retourner complété et signé.

Ce dossier comprend :

- la fiche d'inscription remplie et signée,
- le certificat médical de non contre-indication à la pratique du Krav maga de moins de 3 ans,
- l'acceptation du règlement intérieur spécifique à l'école lu et signé par l'adhérent (ou le tuteur légal pour les mineurs),
- un chèque (ou plusieurs si facilités de paiement) ou espèces couvrant le montant total de l'adhésion.

Tout manquement ou oubli peut entraîner une suspension des activités de l'adhérent par l'instructeur le temps de régulariser le dossier sans possibilité de report de date d'échéance.

ARTICLE 2. COTISATIONS

Une adhésion payante est obligatoire: elle regroupe l'adhésion à l'école et l'assurance.

L'école propose des cours de septembre à fin juin mais ne fonctionnera pas pendant les vacances scolaires, ni les jours fériés.

L'inscription est valable de septembre à fin juin. Aucun report de date, de délai supplémentaire ni remboursement en cours d'année ne seront acceptés.

ARTICLE 3. RÈGLES DE L'ECOLE

L'élève s'engage à respecter les lieux, les horaires, les personnes et les consignes données par l'instructeur.

L'élève s'engage à saluer son instructeur, ainsi que ses partenaires d'entraînement, et ce, en début et fin de cours mais aussi lors des exercices.

L'école ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol, perte ou dégradation de tout objet personnel appartenant aux pratiquants.

Les téléphones portables doivent être maintenus en position éteinte pour ne pas déranger les cours.

L'élève s'engage à assister au cours dans un état de propreté et de sobriété.

Horaires :

Les pratiquants doivent être en tenue 5 minutes avant chaque cours.

En cas de retard, le pratiquant devra attendre l'autorisation de l'instructeur avant de rejoindre le cours.

Des retards systématiques et non justifiés autorisent l'instructeur à refuser l'élève.

Les élèves doivent assister au cours dans leur intégralité, ils ne peuvent le quitter sans en avoir au préalable informé l'instructeur en début de cours.

Tenue et équipements obligatoires :

Chaque adhérent devra porter une tenue adaptée, ainsi qu'être en possession de son équipement :

- pantalon de kimono noir , t-shirt du club ENKM ou tenue de sport adaptée,
- chaussures de sport dédiées à la salle (propres), une serviette et une bouteille d'eau,
- coquille de protection génitale hommes et femmes.

Article 4 – NON RESPECT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Tout manquement ou non-respect d'un ou plusieurs des articles de ce règlement intérieur peut entraîner l'exclusion provisoire ou définitive de l'ENKM.

« Lu et approuvé(e) »

Nom, Prénom :

Date et signature :

CONTACT Instructeur : Ludovic FREBOU
07.66.83.42.69 - enkm.contact@gmail.com - www.enkm.fr